



Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique
Union of Economic and Social Councils and Similar Institutions of Africa
اتحاد المجالس الاقتصادية والاجتماعية والمؤسسات المماثلة في أفريقيا



Réunion du Groupe de travail sur la Charte de l'UCESA pour la durabilité du développement l'Afrique



Compte-rendu

Date : du 21/04/2022 par visioconférence

1. Contexte et Objet :

Le jeudi 21 avril 2022 à 13h00, s'est tenue une réunion du groupe de travail sur la Charte de l'UCESA pour la durabilité du développement de l'Afrique.

Cette réunion était consacrée à la validation du projet de plan d'action de la Charte de l'UCESA pour la durabilité du développement de l'Afrique.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- Présentation du plan d'action de la Charte
- Prochaines échéances de l'Objectif spécifique n°2

2. Mot d'ouverture de la réunion :

La réunion a été présidée par M. Younes Benakki, Secrétaire général du CESE du Maroc et Secrétaire général de l'UCESA. Son intervention a porté sur les points suivants :

- Un mot de bienvenue et de remerciement aux membres du groupe de travail et au rapporteur M. Fouad Benseddik pour leurs engagements et leurs contributions dans la mise en œuvre de l'objectif spécifique 2 de la feuille de route.
- Un rappel sur les principales étapes du processus de rédaction de la Charte de l'UCESA pour la durabilité du développement de l'Afrique notamment :
 - la validation de la référence méthodologique. En effet, la démarche d'élaboration de la charte de durabilité est une réplique du processus d'élaboration et des normes universelles de la Charte sociale de l'UCESIF (adoptée le 17 décembre 2012 à Rabat, elle-même élaborée en prenant appui sur la Charte sociale du CESE du Royaume du Maroc adoptée en novembre 2011).
 - la validation de la méthodologie adoptée par le groupe de travail qui était basée sur l'utilisation d'un questionnaire (dont l'objectif était de réaliser un état des lieux en s'appuyant sur les engagements des Etats africains par rapport aux normes universelles définissant le référentiel de la charte) et d'une matrice d'actualisation des dispositions de la Charte sociale de l'UCESIF.
 - l'élaboration d'une synthèse permettant l'articulation entre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les Objectifs de Développement Durables des Nations unies et les dispositions de la charte sociale de l'UCESIF.
 - le partage d'expérience des membres de l'UCESA sur l'élaboration et les dispositions de la charte de durabilité. Le CES de la RDC a présenté son expérience sur l'élaboration de sa charte sociale lors des réunions du groupe de travail.
 - l'élaboration de la version préliminaire de la Charte de durabilité pour le développement de l'Afrique. Cette version a été présentée à l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2021, elle a été examinée et accueillie favorablement par les CES membres avec toutefois des propositions d'amendement de la part du CES du Burkina Faso. Les propositions formulées ont été prises en compte dans la nouvelle version du projet de la Charte qui a été envoyée aux membres du groupe de travail au mois de décembre 2021

- un rappel des prochaines échéances : la version révisée de la Charte sera présentée très prochainement au Bureau exécutif avant son adoption par la prochaine assemblée générale de l'UCESA qui se tiendra en présentiel au mois de juillet 2022. La date exacte sera fixée en concertation avec l'ensemble des CES membres.
- Un rappel des éléments déterminants pour renforcer l'effectivité de la Charte :
 - un contenu pertinent et crédible en phase avec les problématiques actuelles y compris bien sûr les questions de paix, de sécurité et d'intégrité territoriale.
 - l'application des dispositions de la charte avec l'appui des CES afin qu'elle soit opérationnelle. Bien entendu, il appartiendra à chaque CES-IS de contextualiser les objectifs qui structurent la charte et d'en préciser les termes autant que de besoin, compte tenu des situations nationales propres et de la délibération de ses membres.
 - l'actualisation et l'amélioration continue des indicateurs de suivi afin que la charte soit un outil et un levier efficace pour le développement de l'Afrique.
 - le suivi de la charte qui est une étape indispensable afin de pouvoir faire vivre la charte et faire son évaluation.

Le Secrétaire général a également précisé que le groupe de travail a atteint une étape importante de sa mission à savoir, l'élaboration de la version finale de la Charte pour la durabilité du développement de l'Afrique et entame dorénavant la phase de promotion de la Charte. Il a ajouté que cette étape requiert encore plus d'effort et d'engagement des membres du groupe de travail afin de mener à bien cette mission.

Pour finir, il a informé le groupe de travail que le projet de plan d'action de la Charte qui sera discuté et validé dans le cadre de la présente réunion fera également l'objet d'une présentation au Bureau exécutif et à la prochaine assemblée générale pour validation.

Après avoir présenté l'ordre du jour, M. Benakki a ensuite donné la parole à M. Fouad BENSEDDIK en sa qualité de rapporteur du groupe de travail pour présenter le projet de plan d'action de la Charte.

3. Présentation du projet du plan d'action de la Charte de durabilité pour le développement de l'Afrique

M. Fouad BENSEDDIK a signifié que le projet de plan d'action de la Charte regroupe l'ensemble des propositions qui ont été discutées au sein du groupe de travail lors des précédentes réunions. Il a rappelé que ce projet de plan d'action est un document qui renferme plusieurs étapes à franchir afin d'installer le référentiel de la charte dans le paysage commun des CES-IS dans le cadre de leurs interactions avec les partenaires nationaux, transnationaux d'une part mais également dans le cadre de la coopération entre l'UCESA et ses partenaires régionaux et internationaux d'autre part.

Le plan d'action de la Charte comprend 5 grandes étapes. Il est élaboré sous forme de tableau qui définit les actions envisagées (1), les résultats attendus (2), l'institution chargée de la mise en œuvre (3), les activités qui seront menées (4), les échéances (5), les outputs (6) et les institutions partenaires (7).

La première action contenue dans le plan d'action est la promotion médiatique de la Charte. En effet, Mr Benseddik a rappelé qu'une fois adoptée à l'assemblée générale de l'UCESA, la charte doit être médiatisée et cette action implique le plus largement possible l'ensemble des

CES membres. Dans le cadre de la promotion médiatique, la première activité envisagée consiste à concevoir un support pour le communiqué de presse. A cet effet, un document préliminaire a déjà été rédigé et sera soumis au groupe de travail pour son enrichissement et sa validation. Deuxièmement, le plan d'action prévoit l'organisation d'un atelier de présentation de la Charte. Il a relevé la nécessité que l'atelier soit organisé avec l'implication des CES et il appartiendra à chaque conseil d'établir la liste des destinataires de l'information sur l'adoption de la Charte.

La deuxième action est la présentation de la Charte auprès des institutions nationales en charge des droits de l'Homme. Dans beaucoup de pays, il y'a des conseils consultatifs des droits de l'Homme ou des conseils nationaux des droits de l'Homme. Ces institutions peuvent être considérées comme des partenaires des CES et partout où ces institutions existent il conviendra de faire de cette Charte un outil de renforcement de relations et une base de coopération avec ces institutions pour la protection, la promotion des droits humains, l'amélioration des capacités de prévention des risques d'atteinte aux droits de l'homme et l'amélioration de mise en œuvre et de contrôle pour l'effectivité de ces droits. Il s'agira pour l'UCESA de centraliser les activités qui vont en découler, de partager, de mutualiser les informations relevant des activités mises en place par les CES membres et de les diffuser sur ses canaux d'informations (site et réseaux sociaux).

La troisième action est la mise en place d'un groupe d'experts de l'UCESA. Cette action permettra de prolonger et objectiver l'étape de la promotion de la Charte qui sera entreprise après son adoption à la prochaine AG. Ce groupe d'experts aura pour mission de faire vivre la Charte, il sera chargé de l'évaluation de la mise en œuvre et du suivi des indicateurs de la Charte. Cette étape est très importante car elle permettra de renforcer l'effectivité de la Charte. M. Benseddik a rappelé qu'affirmer un principe ou rappeler un objectif ne suffisent pas pour réaliser les objectifs de la Charte, il s'agit là justes d'éléments de plaidoyer. Pour garantir l'effectivité de la Charte il faut mesurer les progrès. Ce groupe de travail a vocation de doter les CES membres d'outils, de grilles, d'indicateurs, de tendances pour permettre un suivi de l'état d'avancement des objectifs sur l'effectivité de la Charte. Le groupe de travail joue un rôle important dans l'animation, la coordination et surtout l'assistance auprès des Conseils.

La quatrième étape consistera à lancer des programmes de formation, de sensibilisation, d'étude et de recherche et à favoriser les publications sur la Charte. Cette action permettra de renforcer les capacités des CES membres et des acteurs de la société civile sur les thématiques qui définissent la Charte. Les activités qui peuvent être menées sont :

- l'organisation des ateliers de formation,
- la mise en place d'un système d'information et d'échange sur les bonnes pratiques,
- la mise en place d'un réseau des différentes parties prenantes afin d'alimenter une base de données qui peut être partagée sur une plateforme.
- l'élaboration d'une liste des thématiques de recherche autour de la Charte : on peut inviter des chercheurs, universitaires, des organismes spécialisés à faire des évaluations autour de la Charte
- réalisation d'une revue périodique et la faire parvenir aux différents membres de l'institution

La cinquième action consiste pour l'UCESA à mener un plaidoyer en faveur de la promotion des objectifs de la Charte auprès des institutions internationales. L'objectif de cette action est que le document devienne une référence, intégrée au patrimoine documentaire et aux programmes des institutions internationales en matière de politiques de coopération

internationale. L'objectif est de faire de la Charte un vecteur structurant de la coopération internationale avec pour appui les activités suivantes :

- établir des conventions avec les institutions africaines et les institutions internationales sur la promotion des droits de l'Homme,
- présenter et faire un plaidoyer de la Charte lors des grandes conférences internationales pour montrer sa convergence avec les grands référentiels des Nations Unies, l'Union africaine...
- organiser un atelier à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme afin de populariser la Charte, la faire vivre et lui donner le retentissement qu'elle mérite.

M. Benseddik a suggéré une sixième activité qui serait la mise en place d'un groupe de suivi, un comité qui appuiera le secrétariat général de l'UCESA pour le suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du renforcement de l'effectivité de la Charte. Il a terminé son propos en rappelant que la mise en œuvre et la réussite des activités comprises dans le plan d'action sont conditionnées par l'implication totale et l'engagement continu des CES membres.

4. Synthèse des discussions :

M. Charlemagne Tomavo, secrétaire générale du CES du Bénin a tenu à féliciter le rapporteur du groupe de travail pour la précision de son intervention et la pertinence du document présenté. Il a suggéré qu'entre la 1^{ère} et la 2^{ème} étape il faudrait insister sur la nécessité que les CES membres de l'UCESA effectuent un travail d'internalisation du contenu de la Charte afin que les CES puissent planifier dans leurs plans de travail annuel les activités relatives à la promotion de la Charte. Il a ajouté que c'est internalisant et en planifiant les activités de promotion de la Charte qu'ils pourront se donner également les moyens financiers pour mener les activités relatives à cette promotion. M. Nicaise Mouloumbi, 2^{ème} vice-président du CESE du Gabon a suggéré qu'il serait important que l'appropriation de la Charte se fasse en interne lors des sessions des CES membres et par la suite auprès des partenaires institutionnels. M. Zeidane MEIHMOUH a félicité le rapporteur pour la qualité de sa présentation et à inviter tous les CES à contribuer à la promotion de la Charte afin de donner une dynamique réelle à cette Charte pour qu'elle soit réellement un outil pour le développement durable de l'Afrique. Mr Mamadou TOURE a félicité le rapporteur du groupe de travail pour la clarté et la pertinence du document et a fait état de la nécessité de multiplier des activités dans le cadre de la promotion médiatique de la Charte. Mme Dina Ranaivo a suggéré l'élaboration d'un guide pratique pour faciliter l'appropriation et le suivi de la Charte. Mme Hironcina du Cap vert a suggéré la possibilité de traduire les documents pour faciliter la promotion et le plaidoyer auprès des institutions. M. Michel DIUMU a expliqué qu'au niveau interne ils entament cette année l'appropriation de la Charte sociale du CES de la RDC, ils pourront également envisager l'intégration de la Charte de l'UCESA dans leur planification sous réserve des discussions au sein du bureau et avec les institutions spécialisées du Conseil.

5. Principales actions retenues et planification des prochaines activités

En réponse aux propositions des membres du groupe de travail, Mr Fouad Benseddik a expliqué que :

- les principes de l'internalisation, la programmation et la budgétisation sont des éléments clés et interdépendants.

- l'appropriation de la Charte par chaque CES est très importante parce que c'est la Charte de tous les membres et c'est aussi la Charte de chaque membre.
- En ce qui concerne les indicateurs liés à la médiatisation, il y'a des indicateurs quantitatifs (le nombre de retombées dans la presse écrite, dans les médias audiovisuels nationaux, dans les télévisions et radios régionales et internationales, sur les réseaux sociaux) et des indicateurs qualitatifs (le plan de communication doit être déployé dans la durée avec des reprises régulières et des contacts). Comme objectif de performance, M. Benseddik a suggéré par exemple que chaque CES réalise des interviews dans sa presse locale avec les présidents des CES de chaque pays.
- le guide d'information qui a été proposé lors des échanges peut être accompagné d'un dossier de presse en appui du plan de communication.
- la mise en œuvre de la promotion médiatique est dévolue non seulement à l'UCESA mais encore plus à chaque CES membres.
- le financement des activités nécessite 2 types de budgétisations : un budget centralisé au niveau du secrétariat général qui pourra appuyer les différents CES membres et des budgets spécifiques au plus près des besoins et des réalités de chaque pays et compte tenu de la capacité de chaque institution à lever des financements dans le cadre de son architecture institutionnelle nationale.
- il y'a toujours la possibilité d'apporter des amendements à la Charte jusqu'à son adoption à la prochaine l'assemblée générale.
- la proposition de traduction des documents en langue portugaise est pertinente.

En ce qui concerne les prochaines étapes, M. Hachim El Ayoubi a rappelé les points suivants :

- les membres du groupe de travail sont invités à faire parvenir leurs propositions et recommandation par rapport au projet de plan d'action
- le projet de plan d'action va être présenté à la prochaine réunion du Bureau exécutif et la question du financement sera prise en compte.
- le projet de la Charte, le projet de communiqué de presse et le projet de plan d'action seront présentés pour adoption à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en présentiel au mois de juillet en accord avec tous les CES membres.
- l'atelier de présentation de la Charte sera organisé à travers lequel les grandes lignes du plan d'action seront déroulées auprès d'instances régionales et internationales.